



Concours  
**TETESCHERCHEUSES**  
Prix Musée Schlumberger

## Règlement général

### Article 1 - Objet du Concours

Le Concours “Têtes chercheuses” est organisé en 2010 pour appuyer les initiatives des laboratoires de recherche de Basse-Normandie en matière de médiation scientifique.

Il décerne le “Prix Musée Schlumberger” doté financièrement par la Fondation Musée Schlumberger pour permettre la mise en œuvre d’un ou plusieurs projets de médiation scientifique dont les premières présentations auront lieu lors de la Fête de la Science en Basse-Normandie.

Le concours est organisé par Relais d’Sciences, Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle de Basse-Normandie, organisme d’intérêt général, labellisé “Science et Culture, Innovation” par le Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Les projets candidats doivent comporter deux dimensions :

- La réalisation d’un objet de médiation scientifique présentable à un large public.
- La définition d’un projet de diffusion de l’objet auprès des publics pendant 3 ans.

Toutes les informations relatives au concours sont sur [www.relais-sciences.org](http://www.relais-sciences.org)

### Article 2 - Critères d’éligibilité des candidatures

Pour être éligibles, les projets doivent en premier lieu satisfaire les deux dimensions définies à l’article 1.

Les dossiers de candidatures doivent être déposés par une équipe de recherche scientifique et/ou technique de Basse-Normandie (publique ou privée) qui s’engage dans le projet. Les dossiers doivent revêtir la signature du Directeur de l’équipe de recherche.

L’équipe doit démontrer sa capacité à réaliser le projet, finaliser sa production et sa diffusion. Elle citera notamment les personnes impliquées dans le projet, les éventuels partenaires et le projet de communication pour la diffusion de l’outil. Elle précisera le cadre d’évaluation qu’elle propose de mettre en œuvre pour mesurer la diffusion de sa réalisation et son impact auprès des publics. Ces éléments seront regroupés dans un “dossier de candidature” dont le modèle sera communiqué par Relais d’Sciences.

Un dossier peut-être porté par plusieurs équipes qui désigneront, dans ce cas, l’équipe pilote du projet. Les personnes physiques ne peuvent pas déposer de candidature.



### **Article 3 - Critères de sélection des dossiers lauréats**

Les projets lauréats seront sélectionnés par le jury du Concours “Têtes chercheuses” sur la base des 4 critères suivants :

- La réalisation d’un objet illustrant une problématique de recherche et permettant l’amorce du dialogue avec le public : maquette, démonstration, vidéo ou réalisation multimedia, jeu, installation, spectacle, conte scientifique, etc.
- La réalisation doit être attractive : originale, esthétique, bien finie, sans défaut de fonctionnement, compréhensible par tous les publics.
- L’interactivité avec le public doit être au cœur du projet. L’outil doit donc permettre la manipulation ou, a minima, la participation du public. La dimension science/société est un plus pour donner du sens au dispositif.
- Le projet doit être exploité durablement. La réalisation devra être facilement transportable pour être présentée en itinérance auprès des publics régionaux (scolaires, familles) et auprès de partenaires scientifiques, économiques ou technologiques pendant au moins 3 années. Cette présentation au public fera l’objet d’un rapport d’activité annuel.

### **Article 4 - Appel à projets annuel et dépôt des candidatures**

L’appel à projets est organisé par Relais d’sciences dans le cadre de l’appel à projets annuel Fête de la Science ou de tout autre manifestation qui viendrait à la remplacer.

Le dépôt des candidatures se fait en deux temps :

- Une déclaration d’intention de l’équipe candidate, le 19 mars au plus tard.
- La remise d’un dossier complet de candidature, le 1<sup>er</sup> mai au plus tard.

Le dossier de candidature est composé d’un formulaire de réponse exclusivement disponible en téléchargement sur [www.relais-sciences.org](http://www.relais-sciences.org) et de toute pièce annexée jugée utile par l’équipe candidate.

Le dépôt du dossier se fait en un exemplaire par courriel à l’attention du Directeur de Relais d’sciences à l’adresse [bdosseur@relais-sciences.org](mailto:bdosseur@relais-sciences.org). Les annexes pourront être adressées par voie postale à Relais d’sciences, Campus Effiscience, 1 rue du Bocage, 14460 Colombelles.

La candidature devient effective à réception de l’ensemble du dossier dûment rempli. Tout dossier incomplet sera écarté de la sélection.

### **Article 5 - Dotation, sélection des lauréats et remise du prix**

Après étude des dossiers de candidature, le jury du concours, décrit à l’article 7, désignera les équipes lauréates. Le jury se réserve le droit de sélectionner le nombre d’équipes lauréates qu’il souhaite dans la limite maximale de 3 lauréats par an.

Les équipes lauréates bénéficieront d’une dotation versée par la Fondation Musée Schlumberger pour la réalisation de leur projet. La dotation globale, répartie entre les projets lauréats, est fixée à 10 000 euros par an. Elle est gérée par Relais d’sciences qui prendra en charge l’intégralité des frais inhérents à la réalisation des projets lauréats dans la limite de cette dotation.

Le “Prix Musée Schlumberger” sera officiellement remis par la Présidente de la Fondation Musée Schlumberger ou son représentant lors de la Fête de la Science en Basse-Normandie (octobre).

En cas de force majeure, les organisateurs du Concours “Têtes chercheuses” se réservent le droit d’annuler ou de reporter la remise des prix.

## **Article 6 - Accompagnement par Relais d'sciences**

Les équipes candidates peuvent bénéficier du soutien de Relais d'sciences pour étudier la faisabilité de leur projet.

Les équipes lauréates seront accompagnées par Relais d'sciences dans la réalisation de leur projet de réalisation et de diffusion. Relais d'sciences assurera l'appui à la définition du projet et à la rédaction du dossier de candidature, la recherche de prestataires techniques et le suivi de la réalisation de l'objet, l'appui à la valorisation et à la diffusion du projet, notamment au sein du réseau national de culture scientifique.

Les interventions de Relais d'sciences dans le cadre du "Concours Têtes chercheuses" sont proposées à titre gracieux pour les équipes de recherche grâce au soutien de la Fondation Musée Schlumberger.

## **Article 7 - Jury**

Le jury du Prix Musée Schlumberger se réunira une fois par an pour choisir les lauréats parmi les dossiers candidats. Il est composé de :

- La Présidente de la Fondation Musée Schlumberger ou son représentant
- Le Directeur de la Fondation Musée Schlumberger ou son représentant
- Le Directeur de Relais d'sciences ou son représentant
- Le Président du comité scientifique de Relais d'sciences
- Le Délégué Académique à l'Action Culturelle ou son représentant
- Un représentant du monde de la culture

## **Article 8 - Propriété des réalisations**

Les réalisations proposées par les équipes de recherche ainsi que leurs cahiers des charges restent leur propriété pleine et entière. Elles devront porter la mention "Lauréat du Prix Musée Schlumberger 2010".

Pendant les 3 années de diffusion, l'équipe lauréate s'engage à prêter l'objet réalisé à toute équipe de recherche de Basse-Normandie qui souhaiterait le mobiliser, dans la limite fixée par son propre calendrier de diffusion.

## **Article 9 - Droit à l'image**

Les événements liés au déroulement du Concours "Têtes chercheuses" et de la remise du "Prix Musée Schlumberger" feront l'objet de médiatisation par l'écrit, y compris numérique, l'image et la parole.

Chacun des participants, en sa qualité d'organisateur, de membre du jury ou de candidat, peut être amené à voir son nom cité dans le cadre du Concours "Têtes chercheuses", ou son image diffusée dans le cadre des prises de vue effectuées au cours des manifestations du Concours "Têtes chercheuses". La participation au Concours "Têtes chercheuses" emporte acceptation du présent règlement et spécialement autorisation d'utilisation des noms cités et des images pour les besoins de la relation des événements du Concours.

## **Article 10 - Loi informatique et liberté**

Au regard de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données personnelles les concernant. Pour exercer ce droit, il suffit d'écrire à l'adresse Relais d'sciences, Campus Effiscience, 1 rue du bocage 14460 Colombelles.